

RÉCLAMATION SIMPLIFIÉE

Recours collectif relatif à la mémoire vive,
Administrateur des réclamations
Case postale 3355, London (ON) N6A 4K3
Tél.: 1 (866) 855-5586

Veillez remplir ce formulaire de réclamation afin de recevoir un paiement dans le cadre des règlements d'un montant total de plus de 79\$ millions de dollars. Vous devez soumettre votre réclamation par envoi postal oblitéré au plus tard le 23 juin 2015.

Informations sur le traitement des réclamations et sur le formulaire de réclamation

CES CONSIGNES CONCERNENT LES PERSONNES QUI N'ONT PAS ACCÈS À INTERNET. SI VOUS AVEZ ACCÈS À INTERNET, NE LISEZ PAS CES CONSIGNES, VISITEZ PLUTÔT www.cestmonargent.ca

Vous êtes membre du groupe si :

- vous avez acheté de la DRAM ou un appareil électronique contenant de la DRAM entre le 1er avril 1999 et le 30 juin 2002, où que ce soit dans le monde, y compris au Canada ; et
- vous résidez au Canada présentement ou résidiez au Canada entre le 1er avril 1999 et le 30 juin 2002 ;

OU

- vous avez acheté de la DRAM ou un appareil électronique contenant de la DRAM au Canada entre le 1er avril 1999 et le 30 juin 2002 ; et
- vous résidez présentement aux États-Unis ou résidiez aux États-Unis entre le 1er avril 1999 et le 30 juin 2002.

Comment puis-je soumettre une réclamation? Remplissez ce formulaire de réclamation uniquement si vous n'avez pas accès à Internet. Si vous disposez d'un accès à Internet, vous devez présenter votre réclamation en ligne sur www.cestmonargent.ca. Vous devez remplir toutes les sections du présent formulaire de réclamation. Les formulaires de réclamation remplis doivent être envoyés à l'adresse suivante et oblitérés au plus tard le **23 juin 2015**.

Recours collectif relatif à la mémoire vive, (DRAM)
Administrateur des réclamations
Case postale 3355, London (ON) N6A 4K3

Comment puis-je obtenir plus d'informations? Des informations supplémentaires sur le règlement se trouvent dans l'Avis long. Si vous n'avez pas reçu l'avis ou si vous avez d'autres questions, veuillez appeler l'Administrateur des réclamations au numéro sans frais 1 (866) 855-5586.

**Veillez écrire en caractères d'imprimerie dans les cases ci-dessous
(n'utilisez ni encre rouge ni crayon à mine)**

PARTIE I : RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR (INDIVIDU)

Prénom												Nom de famille											
Adresse 1																							
Adresse 2																							
Ville												Province				Code postal							
Téléphone (journée)																							
Adresse courriel																							

PARTIE II : RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR (ENTREPRISE)

Entreprise																							
Nom du contact																							
Titre																							
Adresse 1																							
Adresse 2																							
Ville												Province				Code postal							
Téléphone (journée)																							
Adresse courriel																							

PARTIE A. VÉRIFICATION (INDIVIDU)

J'atteste que moi-même et les membres de ma famille qui résident présentement avec moi avons acheté au moins un produit DRAM admissible pour des fins personnelles.

J'atteste, comprends et accepte ce qui suit :

- L'Administrateur des réclamations peut communiquer avec moi, s'il le juge approprié, afin d'obtenir davantage de renseignements au sujet de ma réclamation.
- Je n'ai pas été indemnisé dans le cadre des procédures américaines ou d'un règlement privé relativement à la mémoire vive (DRAM) ou aux appareils contenant de la mémoire vive (DRAM) pour lesquels je formule aujourd'hui une réclamation.
- Aucun des membres de ma famille qui résident présentement avec moi n'a soumis ni ne soumettra de réclamation distincte.
- Je suis âgé d'au moins 18 ans.
- Je réside au Canada présentement ou je résidais au Canada entre le 1er avril 1999 et le 30 juin 2002;

OU

- J'ai acheté de la DRAM ou un appareil électronique contenant de la DRAM au Canada entre le 1er avril 1999 et le 30 juin 2002 et je réside présentement aux États-Unis ou j'y résidais lorsque j'ai effectué mon achat.

PARTIE B. VÉRIFICATION (ENTREPRISE)

J'atteste que l'entreprise qui présente cette réclamation a acheté au moins un appareil contenant de la DRAM admissible pour ses propres fins.

J'atteste, comprends et accepte ce qui suit :

- L'Administrateur des réclamations peut communiquer avec moi, s'il le juge approprié, afin d'obtenir davantage de renseignements au sujet de ma réclamation.
- L'entreprise qui présente cette réclamation n'a pas été indemnisée dans le cadre des procédures américaines ou d'un règlement privé relativement à la mémoire vive (DRAM) ou aux appareils contenant de la mémoire vive (DRAM) pour lesquels elle formule aujourd'hui une réclamation.
- Aucune autre réclamation n'a été ou ne sera soumise au nom de l'entreprise qui présente cette réclamation.
- Je suis âgé d'au moins 18 ans.
- Je réside au Canada présentement ou je résidais au Canada entre le 1er avril 1999 et le 30 juin 2002;

OU

- J'ai acheté de la DRAM ou un appareil électronique contenant de la DRAM au Canada entre le 1er avril 1999 et le 30 juin 2002 et je réside présentement aux États-Unis ou j'y résidais lorsque j'ai effectué mon achat.

PARTIE III : DÉCLARATION

En soumettant la présente réclamation, j'affirme solennellement que tous les renseignements figurant dans le formulaire de réclamation sont véridiques et exacts.

Signé en ce _____ jour de _____ à _____
(Mois/Année) (Ville/Province/Pays)

(Apposez votre signature ici)

(Taper ou écrire votre nom en caractères d'imprimerie ici)

(Fonction)

PART IV : CONSENTEMENT À L'UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS DANS LE CADRE D'AUTRES

RECOURS COLLECTIFS

Je désire recevoir des courriels au sujet de recours collectifs canadiens semblables, portant sur des composants d'ordinateur.

Quels sont les autres recours collectifs portant sur des composants d'ordinateur?

Il existe d'autres recours collectifs semblables au Canada. Ils sont liés à la fixation des prix d'autres composants d'ordinateur et impliquent un ou plusieurs des cabinets juridiques qui agissent à titre de Procureurs du groupe. Vous pourriez également être membre du groupe dans ces autres recours concernant les éléments suivants :

- ACL : afficheurs à cristaux liquides de 10 pouces ou plus, entre 1998 et 2002 ;
- SRAM : mémoire vive statique, entre 1998 et 2005 ;
- Unités de disques optiques, entre 2005 et maintenant ; et
- Piles rechargeables au lithium-ion, entre 2002 et 2012.

Votre droit de présenter une réclamation dans le cadre de ces recours collectifs dépendra de leur et des modalités des jugements ou des règlements qui en découleront.

Des renseignements complémentaires au sujet de ces recours et des avocats qui y représentent les groupes sont disponibles à l'adresse www.cfmlawyers.ca/class-actions.

Quels renseignements seront conservés dans le cadre des autres recours collectifs portant sur des composants d'ordinateur?

Nous souhaiterions conserver votre nom et vos coordonnées afin de vous envoyer des renseignements au sujet des autres recours, pour que vous puissiez formuler une demande si vous êtes admissible. Nous protégerons vos renseignements personnels.

Qu'est-ce que j'accepte?

Si vous cochez la case indiquant que vous désirez recevoir des courriels au sujet d'autres recours collectifs portant sur des composants d'ordinateur, vous acceptez les modalités suivantes :

- L'Administrateur des réclamations (NPT RicePoint) conservera votre nom et vos coordonnées et les fournira aux avocats agissant pour le compte des groupes dans les recours collectifs énumérés ci-dessus, dans le seul but de vous aviser de ces recours collectifs.
- Si une autre société est nommée en tant qu'administrateur dans le cadre des recours collectifs énumérés, vos renseignements personnels seront fournis à ladite société qui les utilisera aux seules fins de vous aviser de ces recours collectifs.
- À moins que vous n'écriviez à l'Administrateur des réclamations à l'adresse ci-dessous pour révoquer votre accord, votre nom et vos coordonnées seront conservés jusqu'au terme du dernier des recours énumérés. Dès lors, ils seront détruits par tous les cabinets d'avocats ou sociétés d'administration des demandes d'indemnisation les possédant.
- Vos renseignements personnels ne peuvent être utilisés dans le cadre des recours collectifs énumérés que si les tribunaux appelés à statuer sur lesdits recours collectifs approuvent un tel usage.
- Votre droit de présenter une réclamation dans le cadre de ces recours collectifs dépendra de leur résultat et des modalités des ordonnances judiciaires ou des règlements qui en découleront.

Vous pouvez écrire à tout moment à la personne suivante pour retirer votre consentement :
Recours collectif relatif à la mémoire vive (DRAM), Administrateur des réclamations
Case postale 3355, London (ON) N6A 4K3

**LE TRAITEMENT PRÉCIS DES RÉCLAMATIONS PREND BEAUCOUP DE TEMPS.
NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE PATIENCE.**

Liste aide-mémoire :

1. Veuillez signer la déclaration ci-dessus.
2. Conservez pour vos dossiers des copies du formulaire de réclamation.
3. Si vous déménagez, veuillez envoyer votre nouvelle adresse à l'Administrateur des réclamations.

Énoncé de confidentialité

Tous les renseignements fournis par le Demandeur sont recueillis, utilisés et conservés par l'Administrateur des réclamations, l'Avocat du recours collectif et leurs agents en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE) aux fins de l'administration du recours collectif relatif à la mémoire vive (DRAM), y compris l'évaluation de l'admissibilité du Demandeur en vertu des Ententes de règlement. Les renseignements fournis par le Demandeur sont strictement privés et confidentiels, et ils ne seront pas divulgués sans le consentement explicite et écrit du Demandeur, si ce n'est conformément aux Ententes de règlement, au protocole de distribution ou aux ordonnances des tribunaux concernés.

« Avocat du recours collectif » désigne Belleau Lapointe s.e.n.c.r.l. de Montréal (Québec) ; Harrison Pensa LLP de London, (Ontario) ; Sutts, Strosberg LLP de Windsor (Ontario) ; et Camp Fiorante Matthews Mogerman de Vancouver, (Colombie-Britannique).

« Administrateur des réclamations » désigne NPT RicePoint Class Action Services Inc. de London (Ontario).